

# Perte d'emplois et tracas quotidiens ! La Ligue de Défense des Conducteurs réussira-t-elle à faire reculer les ZFE ?

écrit par Jacques Martinez | 22 février 2025

## DÉPLOIEMENT DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)



- ZFE existantes
- ZFE à venir

- △ Dépassement régulier des normes de qualité de l'air constaté (2019-2023) : calendrier minimal de restrictions imposé par la loi pour la circulation des automobiles
- Teneur en polluants régulièrement supérieure aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, mais pas de dépassement régulier constaté des normes de qualité de l'air (2019 - 2023), au vu de des données provisoires de qualité de l'air 2023. L'agglomération de Le Mans est susceptible de respecter les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé de façon régulière - à confirmer au vu des données définitives 2023.

# DÉPLOIEMENT DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)



- ZFE existantes
- ZFE à venir
- Dépassement régulier des normes de qualité de l'air constaté (2019-2023) : calendrier minimal de restrictions imposé par la loi pour la circulation des automobiles
- Teneur en polluants régulièrement supérieure aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, mais pas de dépassement régulier constaté des normes de qualité de l'air (2019 - 2023), au vu de des données provisoires de qualité de l'air 2023. L'agglomération de Le Mans est susceptible de respecter les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé de façon régulière - à confirmer au vu des données définitives 2023.

De plus en plus de Français hurlent contre l'interdiction de circuler dans des zones essentielles à l'économie nationale ! En effet, vous le savez, depuis le 1er janvier, c'est parti pour... stopper pas moins de

**15 millions, oui, 15 millions d'automobilistes...-en gros 1 conducteur sur 4 !!!- ayant pourtant un besoin quotidien de leur véhicule pour emmener les enfants à l'école ou la grand-mère chez son géiatre ou pour se rendre sur son lieu de travail quotidien ! Oui tout bêtement...**

□

**Et contraints d'utiliser leur véhicule « hors normes écolos », ces conducteurs sont contraints de prendre le risque d'une amende à 68 euros en cas de contrôle du lundi au vendredi hors vacances scolaires donc pénalisant ceux qui... travaillent ! Donc 68 euros par jour, cela fait au bout d'une semaine de travail : 340 euros ! Et au bout de quatre semaines : 1 360 euros ! Ouf ! Même un smicard s'en sortira : sur ses 1 426,30 euros, il lui restera, tout de même, 66,30 euros/mois, donc de quoi « largement » tenter de gagner un gros lot au loto !!! Merci les Zécolos !**

□ **Depuis donc le 1er janvier, c'est la mise en... « activité » de l'arrêt de circulation en une dizaine de régions, en raison des ZFE à savoir les Zones à Faibles Émissions (1)...**

Mais émissions de quoi ? Bien évidemment, des Faibles ZÉmissions de... réflexions intellectuelles de la part d'écologistes en mal de trouver des mesures inutiles mais, et c'est là, pour eux, l'essentiel, des mesures suffisamment contraignantes pour le Français de base, c'est-à-dire des gens comme vous et moi !

**Cela a été instrumentalisé, nous précise le site [lavignettecritair.fr](http://lavignettecritair.fr), « pour améliorer la qualité de l'air. Il s'agit d'une zone urbaine où la circulation des véhicules les plus polluants est restreinte selon des modalités définies par la collectivité locale ». □ Et tant pis, si cela doit mettre au chômage ou gêner la vie quotidienne de 15 millions de Français !**



D'autant que ce n'est pas fini, ces 15 millions vont faire des petits, je vous le dis...

« Vous qui êtes épargnés ce jour,

☐ **Rassurez-vous, vous ne le serez pas toujours !!! »**



☐☐ D'où la réaction des plus salutaires de la Ligue de Défense des Conducteurs (LDC) :

<https://www.liguedesconducteurs.org/>

Elle a axé son action de protestation contre ces ZFE tout simplement sur le fait essentiel, que dis-je... le fait vital qu'elles entraînent déjà la mise au CHÔMAGE d'un DEMI MILLION de salariés et artisans ! Et cette association l'affirme et l'espère :

☐ « **Notre évaluation d'un demi-million de conducteurs directement menacés de chômage à cause des ZFE devrait**

**faire du bruit ! »**

□ Elle espère que son programme qu'elle a baptisé « Suspension des ZFE » ira loin puisqu'elle entend...

...« faire adopter une proposition de loi » donc auprès des parlementaires « exigeant la suspension des ZFE pendant 5 ans » !

Ce serait pour elle « le moyen le plus sûr de gagner rapidement car même parmi les familles politiques ayant voté l'instauration des ZFE, des voix s'élèvent contre ce dispositif aux conséquences révoltantes. (...) Suspendre le dispositif pendant 5 ans, c'est donner le temps au parc automobile de se renouveler et à la qualité de l'air dans les villes de continuer à s'améliorer comme c'est le cas depuis des années, et que ces dispositifs d'exclusion deviennent caducs. » Caducs mais comme cela fait partie de la « bien-pensance », tant pis pour le million et demi de chômeurs. Qu'il semble faible à côté le drame de 400 licenciés à cause de la décision scandaleuse de hauts fonctionnaires - royalement rémunérés - ayant décidé, assis dans de moelleux fauteuils, de fermer C8 !

Cette association de défense de conducteurs préconise avant tout d'organiser la « sensibilisation des députés », dans le but de « leur faire prendre conscience de l'urgence de suspendre les ZFE » !

Et... « Bon courage » à tous ceux qui habitent donc ces Zones que nous Zimposent des Zécolos Zaux Zidéés déZéquilibrées !

**Jacques MARTINEZ**, journaliste, □ à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

**-(1)** Le site La Vignette Critaire dresse la liste des « heureuses » villes décorées « ZFE » ! Allons Zenfants de la gâterie... écolo !!!

Pour l'Île-de-France, ce site précise :

« La Zone à Faibles Émissions (ZFE) de Paris couvre l'ensemble

du territoire situé à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86, à l'exclusion de celle-ci, soit 77 communes.

Actuellement, les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés sont interdits de circulation du lundi au vendredi de 8h à 20h, sauf jours fériés.

L'interdiction des véhicules Crit'Air 3 est prévue pour le 1er janvier 2025.

Des aides financières cumulables allant jusqu'à 22 000 € pour un véhicule neuf et 16 000 € pour un véhicule d'occasion sont disponibles pour le renouvellement des véhicules.

Des dérogations existent pour certains véhicules, notamment ceux d'urgence, des forces de l'ordre et des personnes handicapées.

Le non-respect des restrictions peut entraîner une amende de 68 € pour les véhicules légers et 135 € pour les poids lourds. »

Pour en savoir plus :

<https://www.lavignettecritair.fr/zfe/>

**Liste des 13 (chiffre PORTE CHANCE) ZFE (sigle PORTE MALHEUR !) dont vous pouvez, sur le site [la vignettecritair.fr](https://www.lavignettecritair.fr), découvrir les centaines de communes qui ont la... « CHANCE » de s'y rattacher :**

la ZFE de Paris et région parisienne

la ZFE de Lyon

la ZFE d'Aix Marseille Provence

la ZFE de Toulouse

la ZFE de Nice

la ZFE de Strasbourg Eurométropole

la ZFE de Grenoble Alpes Métropole

la ZFE de Montpellier Méditerranée Métropole

la ZFE du Grand Reims

la ZFE de la Métropole Rouen Normandie

la ZFE de Saint-Étienne Métropole

la ZFE de Bordeaux Métropole

la ZFE de Métropole Toulon Provence Méditerranée

**Mais il y aura au total 30 villes « zonifiées » !**

À savoir ☐Amiens, Angers, Annecy, Avignon, Bayonne, Béthune,

Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Dijon, Douai-Lens, Dunkerque, Annemasse, Le Havre, Le Mans, Lille (MEL), Limoges, Metz, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Pau, Perpignan, Rennes, Toulon, Tours et Valenciennes !

Mais, si votre commune n'est pas dans ces listes, salariés ayant besoin d'un véhicule, tant pis pour vous car d'autres villes -et vraisemblablement la vôtre- vont rejoindre ces... « pionnières » !... Garantie estampillée... Zécolos !!!